

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnement	ale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
01/10/2019	01/10/2019	2 019,3998
	1. Intitulé du projet	
Plantation d'espece forestiere (feuillu) sur u		lenleu
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom CARLU	Prénom Cedric	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne		
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	Forme juridi	que
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligat	toire n°1
2 Catágorio(s) applicable(s) du tablea	u dos souils of critòres appoyé à l'article	R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du pro	
N° de catégorie et sous-catégorie		d des seuils et critères de la catégorie
	(Préciser les éventuelles rubriques issues	s d'autres nomenclatures (ICPF IOTA etc.)
147.6		
47 с	Premiers boisements d'une superficie tota	
47 c		
47 с		
47 с		ale de plus de 0,5 hectare.
Doivent être annexées au présent formul	Premiers boisements d'une superficie totale de la constant de la c	ale de plus de 0,5 hectare.
	Premiers boisements d'une superficie tota 4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique 8	ale de plus de 0,5 hectare.
Doivent être annexées au présent formul	4. Caractéristiques générales du projetaire les pièces énoncées à la rubrique 8 quels travaux de démolition	ale de plus de 0,5 hectare.
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent Boisement de 3ha 24a initialement en natu	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique & ruels travaux de démolition ure de culture cerealiere (blé)	ale de plus de 0,5 hectare.
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique & ruels travaux de démolition ure de culture cerealiere (blé)	ale de plus de 0,5 hectare.
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent Boisement de 3ha 24a initialement en natu Cette parcelle est cotière à un massif forest	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique & ruels travaux de démolition ure de culture cerealiere (blé) tier de plus de 50 ha sur 2 cotés et a des cu	ale de plus de 0,5 hectare. 3.1 du formulaire ultures ou patures sur les 2 autres.
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent Boisement de 3ha 24a initialement en natu	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique & vels travaux de démolition ure de culture cerealiere (blé) tier de plus de 50 ha sur 2 cotés et a des cu. (40% HETRE, 20% CHENE, 20% charme, 10	ale de plus de 0,5 hectare. 3.1 du formulaire ultures ou patures sur les 2 autres.
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent Boisement de 3ha 24a initialement en natu Cette parcelle est cotière à un massif forest Le boisement prévu est de 1200 plants/ha	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique & vels travaux de démolition ure de culture cerealiere (blé) tier de plus de 50 ha sur 2 cotés et a des cu. (40% HETRE, 20% CHENE, 20% charme, 10	ale de plus de 0,5 hectare. 3.1 du formulaire ultures ou patures sur les 2 autres.
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent Boisement de 3ha 24a initialement en natu Cette parcelle est cotière à un massif forest Le boisement prévu est de 1200 plants/ha	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique & vels travaux de démolition ure de culture cerealiere (blé) tier de plus de 50 ha sur 2 cotés et a des cu. (40% HETRE, 20% CHENE, 20% charme, 10	ale de plus de 0,5 hectare. 3.1 du formulaire ultures ou patures sur les 2 autres.
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent Boisement de 3ha 24a initialement en natu Cette parcelle est cotière à un massif forest Le boisement prévu est de 1200 plants/ha	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique & vels travaux de démolition ure de culture cerealiere (blé) tier de plus de 50 ha sur 2 cotés et a des cu. (40% HETRE, 20% CHENE, 20% charme, 10	ale de plus de 0,5 hectare. 3.1 du formulaire ultures ou patures sur les 2 autres.
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent Boisement de 3ha 24a initialement en natu Cette parcelle est cotière à un massif forest Le boisement prévu est de 1200 plants/ha	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique & vels travaux de démolition ure de culture cerealiere (blé) tier de plus de 50 ha sur 2 cotés et a des cu. (40% HETRE, 20% CHENE, 20% charme, 10	ale de plus de 0,5 hectare. 3.1 du formulaire ultures ou patures sur les 2 autres.
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent Boisement de 3ha 24a initialement en natu Cette parcelle est cotière à un massif forest Le boisement prévu est de 1200 plants/ha	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique & vels travaux de démolition ure de culture cerealiere (blé) tier de plus de 50 ha sur 2 cotés et a des cu. (40% HETRE, 20% CHENE, 20% charme, 10	ale de plus de 0,5 hectare. 3.1 du formulaire ultures ou patures sur les 2 autres.

- Valorisation de terres libres d'occupation : production de bois d'œuvre sur plusieurs
générations,
- Création d'un patrimoine ayant un impact positif pour l'environnement (fixation du
carbone, épuration de l'air, amélioration de la qualité de l'eau, limitation des intrants
chimiques sur plusieurs générations),
- Habitat pour la faune sauvage,
- Lutte contre l'érosion,
- Amélioration de continuités forestières en agrandissement un massif, et en en réunissant 2
- Préservation des milieux,
- Excellente continuité paysagere avec le massif existant
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le boisement prévu est de 1200 plants/ha. (40% HETRE, 20% CHENE, 10% charme, 10% erable sycomore/plane,10% bouleau)
Le sol sera travaillé 2 mois avant mise en place des plants.
Les plants seront habillé de protection pour lutter contre dégat occasionnés par les chevreuils
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
exploitation a long terme (80/100 ANS)
bois d oeuvre et de chauffage

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou s entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'aut	
udcane		
	rojet et superficie globale de l'opération - précis	ser les unités de mesure utilisées
Surface de boisement	eurs caractéristiques	Valeur(s) 3ha24a
Surface de Boisement		Зпа <u>г</u> та
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long	_°'" Lat°'"_
Commune de clenleu	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
Parcelle B34	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
		_°'" Lat° ' "
		°'" Lat°'"
	Communes traversées :	
.10	pignez à votre demande les annexes n° .	2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage existar v cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évo	nt? Oui Non X
environnementale?	eer covidge a rii idii rosjer a one eve	Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen		
différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type 2 : n 310013724 042 : La vallée de la course et ses Versants
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez comp	oléter le tableau suiva	nt:		
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Passaurasa	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	Ce projet améliora la continuité écologique
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	remplacement d espace agricole par espace forestier
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population		X		remplacement d espace agricole par espace forestier
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	iées au	υ 6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	squels :	

né	1 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effet gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre le annexe traitant de ces éléments) :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. projet vise a transformer une surface agricole en surface forestiere.
II s	incorpore tres bien au paysage puisque voisin d un massif forestier existant de (50 ha).
	ermettra de preserver l environnement (abris pour la faune + suppression des pesticides ou des substances chimiques versée sur ce terrain)
uc	versee sar ee terrain,
	ermet également de développer la surface forestière d une région peu boisée. pense donc que ce projet peut etre dispensé d'une évaluation environnementale
Je	pense donc que ce projet peut etre dispense à une évaluation environnementale
	8. Annexes
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires
8.	
8.	1 Annexes obligatoires
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n 1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact

Annexe n 2 : Plan de situation

Annexe n 3: Photographie Zone d implantation du projet

Annexe n 4 : Plan du projet

Annexe n 5 : Plan des abords du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à wavrans sur l aa

le, 08/09/2019

Signature

